

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche  
AIX-MARSEILLE UNIVERSITE  
**MASTER**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 modifié, D. 613-3 et D. 613-6 ;  
Vu l'arrêté du 17 mai 2018 relatif à l'accréditation de AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, de l'ECOLE CENTRALE DE MARSEILLE les habilitant à délivrer des diplômes nationaux ;  
Vu les pièces justificatives produites par M. AMAURY JOLY, né le 24 janvier 2001 à BAGNOLS-SUR-CEZE (030) en vue de son inscription en master ;  
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

**VU LE PARCOURS TYPE FIABILITE ET SECURITE INFORMATIQUE (FSI),**

Le diplôme de **MASTER DE SCIENCES ET TECHNOLOGIES**, mention **INFORMATIQUE**  
*mention bien*

est délivré à **M. AMAURY JOLY**

au titre de l'année universitaire 2022-2023  
et confère le **grade de master**,  
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 3 octobre 2023

Le titulaire

Le Président



Eric BERTON

Le recteur de la région académique,  
Chancelier des universités



Bernard BEIGNIER

N°

UAM 17020535  
/2023202204088